« Règlement particulier »

12ème édition Internationale de doubles « des lumières »

Les 16 & 17 Janvier 2021

1. Ce tournoi est régi par les règles officielles du badminton 2020-2021 édictées par la FFBaD et par les dispositions particulières énoncées ci-dessous. Cette compétition est autorisée par la Fédération Française de Badminton et de la ligue Auvergne Rhône Alpes de Badminton : EN COURS
2. Le tournoi est ouvert à tout(e) joueur(euse) titulaire d'une licence compétition validée dans « Poona » à la date limite du tirage au sort du31 décembre 2020. Il est accessible aux joueurs(euses) classé(e)s « R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12-NC ».
3. Les joueurs(euses) appartenant aux catégories « Poussin(e)s & Benjamin(e)s » ne sont pas autorisés à participer à cette compétition.
4. Le Juge-Arbitre principal sera M. Julien LAMERCERIE du club de Vienne (CBV 38). Ses décisions sont sans appel. Toute contestation ou réclamation devra être présentée par le responsable du club.
5. Le GEO sera M. Côme CHIRAT du BACLY.
6. Le comité d'organisation se réserve le droit de fixer un nombre maximum d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la sélection se fera sur la date de réception du courrier comprenant l'inscription complète (feuille d'inscription + le paiement effectif des droits d'engagements).
7. Les tableaux proposés sont : Les doubles dames et hommes le samedi 16 Janvier 2021 et les doubles mixtes le dimanche 17 Janvier 2021 dans les séries « R4-R5-R6-D7-D8-D9-P10-P11-P12-NC ». Les tableaux seront constitués uniquement en poules de 4 ou de 5 avec 2 sortants pour favoriser le jeu.
8. Les tableaux seront composés en regroupant les paires selon la moyenne de leur CPPH (Série 1, Série 2, Série 3, Série 4 et Série 5)
9. Il sera interdit d'avoir 3 classements d'écart pour le bon déroulement de la compétition : R4 avec D7 ou D7 avec P10
10. L'inscription est autorisée sur 2 tableaux et dans 2 séries différentes. Le montant de l'inscription s'élève à 20 € par joueur(euse) pour 1 tableau et 22 € par joueur(euse) pour 2 tableaux. Les droits d'inscriptions sont remboursables en application des articles 3.1.5 et 4.3.3 du RGC. **Remboursement par virement jusqu'au 31 Janvier 2020.**
11. Le mode d'inscription et de paiement se fera de façon individuelle ou via le club du joueur(euse) par chèque bancaire ou par virement. (3 feuilles d'inscriptions par club au MAX)
12. Les volants sont à la charge des joueurs(euses). En cas de litige, les volants choisis seront ceux en vente dans la salle : « RSL 3 » et le volant « Yonex Mavis 500 » pour les non-compétiteurs et joueurs P.
13. Les matchs se dérouleront par auto-arbitrage jusqu'aux finales et dans la mesure du possible les finales pourront être arbitrées.
14. Tout joueur(euse) devra, dès son arrivée, se faire pointer à la table de marque.
15. A l'appel de son nom, tout joueur(euse) ne se présentant pas dans un délai de **5 minutes** pourra être disqualifié par le Juge arbitre.
16. Le temps de préparation des joueurs(euses) (tests de volants + échauffement) est de 3 minutes à l'annonce du match par la table de marque.
17. Les horaires et l'ordre des matches ne sont affichés qu'à titre indicatif et pourront être modifiés par décision du Juge arbitre. Les matches pourront être lancés avec 1 heure d'avance au maximum sur l'horaire prévu (voir plus avec l'accord des joueurs(euses) concerné(e)s).
18. Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
19. Tout(e) joueur(euse) désirant s'absenter du gymnase durant la compétition devra le signaler au Juge arbitre et à la table de marque.
20. Tout volant touchant des éléments de structure du gymnase sera déclaré « faute ». Les volants touchant des éléments difficilement visibles comme les filins seront comptés « let » au service et en jeu (illimité).
21. Le plateau de Jeu est uniquement réservé au Juge arbitre, aux organisateurs, aux joueurs(euses) appelé(e)s pour leur match ainsi qu'aux conseillers techniques qui les coachent. Merci de respecter le nombre de 2 conseillers techniques maximum par demi-terrain.
22. Une tenue de badminton conforme au règlement FFBaD est exigée sur les terrains. Le règlement sera affiché dans le gymnase.
23. Les inscriptions doivent être intégralement réglées avant le début de la compétition. La date limite d'inscription est fixée au 29 décembre 2020. Le CPPH de la paire sera pris en compte le jour du tirage au sort soit le 31 décembre 2020.
24. Tout(e) joueur(euse) forfait après le tirage au sort du 31 décembre 2020 devra en informer rapidement l'organisateur par téléphone ou par mail et le justifier (certificat de travail, médical...) dans un délai de 5 jours maximum après la compétition, par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org ou par courrier à Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint Cassien, sous peine de 2 mois de suspension de toute compétition.
25. En cas de forfait d'un participant, un(e) joueur(euse) de double ou de mixte peut être remplacé(e) par un(e) joueur(euse) inscrit(e) et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci. En cas de forfait de l'ensemble de la paire, la paire n°1 de la liste d'attente sera intégrée dans la série.
26. Le Badminton Club de Lyon décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident.
27. Un ou plusieurs photographes arpenteront le gymnase pour prendre des clichés du tournoi. Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer la direction du tournoi.
28. La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement particulier
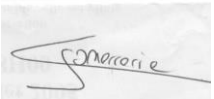
Le Juge arbitre : M. Julien LAMERCERIE le 24 Mai 2020